

CIMES ÉLARGIE

8 janvier 2024

La présidente :

Zakia KHATTABI	Ministre fédérale du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
-----------------------	--

Les autres membres :

Frank VANDENBROUCKE	Vice-Premier ministre et ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique
Wouter BEKE	Ministre flamand du Bien-être, de la Santé publique, de la Famille et de la Lutte contre la pauvreté
Zuhal DEMIR	Ministre flamande de la Justice et du Maintien, de l'Environnement, de l'Énergie et du Tourisme
Christie MORREALE	Vice-Présidente et Ministre wallonne de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Bénédicte LINARD	Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Céline TELLIER	Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal
Antonios ANTONIADIS	Vice-Président et Ministre de la Santé et des Affaires sociales, de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Communauté germanophone
Alain MARON	Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative
Elke VAN DEN BRANDT	Présidente du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC) de Bruxelles, chargée du Budget, du Bien-être, de la Santé, de la Famille et de la Politique urbaine
Barbara TRACHTE	Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) de Bruxelles, chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique
Elke VAN DEN BRANDT	Membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM) de Bruxelles, chargés de la Santé et de l'Action sociale
Alain MARON	

Élargi aux membres suivants :

David CLARINVAL

Ministre fédérale des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Pierre-Yves DERMAGNE

Vice-Premier ministre et Ministre fédérale de l'Economie et du Travail

Ludivine DEDONDER

Ministre de la Défense

DÉCISIONS DE LA CIMES ELARGIE

POINTS À CARACTÈRE POLITIQUE

1. Rapport du groupe de travail 'PFAS'

La CIMES élargie prend acte du rapport « *PFAS and precursors in Belgium: current state and data gathering – December 2023 edition* », qui a été élaboré par le groupe de travail « PFAS », un sous-groupe du Groupe directeur Produits Chimiques du Comité belge de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE).

Le groupe de travail PFAS a fourni, en plus du rapport, une annexe.

Le rapport a été modifié sur la base des commentaires décrits ci-dessous.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de recommandations pour des actions NEHAP. Il est cependant possible que le groupe de travail fasse encore des recommandations pour le NEHAP au cours de l'année 2024.

Remarques des membres de la CIMES :

1. Le cabinet de la Ministre **Khattabi** demande au groupe de travail PFAS de la CCPIE d'identifier des opportunités et options concrètes pour des actions ultérieures et de les soumettre à nouveau à la CIMES, sans préjudice de la répartition des pouvoirs et de la liberté de décision de chaque entité.

La demande est conforme à la décision précédente de la CIMES du 11 mai 2022, dans laquelle la CIMES a pris acte de la prolongation du mandat du groupe de travail PFAS par la CCPIE et a identifié les points suivants comme importants :

1. « *Le groupe de travail récoltera des informations à propos de la situation nationale en matière de PFAS et, s'il en ressort que des actions nationales sont requises à propos de ces substances, le groupe de travail transmettra à cet effet une proposition de décision à la CIMES.* »
2. « *La tâche principale du groupe de travail sera la rédaction d'un rapport sur les PFAS qui constituera la suite du rapport du groupe de travail précédent sur les PFAS, sous la forme d'un « document vivant » qui sera transversal, tant sur le plan scientifique et technique qu'en ce qui concerne les domaines réglementaires concernés, en tenant compte des incertitudes et*

des opinions divergentes (minoritaires). » **Le rapport fera également l'objet chaque année d'un partage avec la cellule CIMES pour information et évaluation, après lequel la CIMES pourra ordonner des actions de suivi si nécessaire.**

Le cabinet de la Ministre **Demir** souligne l'autonomie régionale en la matière.

2. Le cabinet de la Ministre **Morreale** demande des éclaircissements sur le terme « prévention ».
 - ⇒ Dans le rapport, un texte a été ajouté à la page 57 pour clarifier ce qui est entendu par prévention.
3. Des commentaires sur le contenu ont été reçus du cabinet de la Ministre **Tellier**, de la **DGAPF** (Direction Générale Animal, Plant and Food) du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, ainsi que de l'**AFSCA** (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) par l'intermédiaire du cabinet du Ministre **Clarival**. Les commentaires reçus ont été pris en compte lors de la finalisation du contenu du rapport. Ces ajustements sont répertoriés aux points suivants :
 - Chapitre 2 : point 2.2.3
 - Chapitre 5
 - Chapitre 6 : point 6.1
 - Chapitre 6 : point 6.2.5
 - Chapitre 6 : point 6.3.2.2
 - Chapitre 6 : point 6.6.2
 - Chapitre 6 : point 6.7.2
 - Chapitre 7 : point 7.1
 - Chapitre 7 : 7.2.4
 - Note de bas de page 8
 - Numérotation des pages
4. Le cabinet du Ministre **Clarival** se réfère en outre à l'avis demandé au Conseil Supérieur de la Santé concernant les PFAS dans l'eau en bouteille et indique que le SciCom (Comité Scientifique institué au sein de l'AFSCA) regrette de n'avoir pas été consulté ni invité à participer à l'élaboration de cet avis. Le cabinet de la Ministre **Khattabi** précise que l'AFSCA a été informée des travaux relatifs à ce rapport en mai 2023, et qu'elle a également été invitée à participer à ces travaux. Si elle souhaite néanmoins ajouter un représentant de l'AFSCA au groupe de travail de la CCPIE, elle reste la bienvenue et peut contacter le pilote du groupe.

Annexes

1. *PFAS and Precursors in Belgium: Current State and Data Gathering - December 2023 version, version clean*
2. *PFAS and Precursors in Belgium: Current State and Data Gathering - December 2023 version, version avec modifications en rouge.*
3. Annexe : Documents, data tables and figures referred to from the text

